

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE156446001

Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires).

Rapport déposé au conseil municipal
Le 17 août 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 17 août 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE156446001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE156446001

Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires)

À sa séance du 29 juillet 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1156446001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Le 5 août 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE156446001 qui lui avait été confié. Des représentants de l'arrondissement Le Sud-Ouest ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Ce projet est la phase 2 du projet de reconstruction de la rue Allard, entre les rues Briand et Irwin.

Les travaux portent sur la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée flexible et des trottoirs sur neuf tronçons, soit 672 mètres de la rue Allard. Les services d'eau et les drains seront aussi remplacés. Le remplacement des services d'eau permettra d'éliminer tous les services en plomb et d'éviter d'éventuelles fuites sous la nouvelle chaussée. Des saillies de trottoir seront ajoutées aux intersections Jogues, Lacroix et Irwin et les traverses piétonnes feront l'objet d'un marquage permanent. Finalement, le projet comporte l'ajout d'espaces pour arbres de rue et l'uniformisation des fosses d'arbre existantes.

Le mandat de services professionnels accordé à la firme G & S consultants en janvier 2013, visait les plans et devis pour la reconstruction complète de l'égout, de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée sur la rue Allard, entre les rues Briand à l'est et Irwin à l'ouest, pour un total de 13 tronçons.

La phase 1, réalisée à l'été et l'automne 2014, consistait en la reconstruction de quatre tronçons. Ces travaux ont permis de renouveler des conduites d'eau datant de 1911-1930 et des conduites d'égout aussi âgées. Des branchements de service d'aqueduc en plomb ont aussi été remplacés. De plus, des trottoirs de béton monolithiques ont remplacé les surfaces composites de béton et de pavé uni qui, avec l'âge, étaient devenues inégales. Des saillies de trottoir ont été ajoutées. Finalement, une attention particulière a été portée aux fosses d'arbre de rue pour les agrandir et les uniformiser en améliorant aussi le couloir piétonnier.

L'arrondissement souhaite poursuivre et compléter ce projet où les interventions sur le réseau routier de l'arrondissement sont intégrées aux interventions du Service de l'eau. En effet, ce Service assumera les coûts des conduites d'égout et d'aqueduc et, de son côté, l'arrondissement a prévu utiliser le budget du Programme de réfection routière (PRR) reçu de la ville centre pour compléter le projet en reconstruisant la chaussée et les trottoirs.

Sur dix-sept preneurs du cahier des charges, dix ont déposé une soumission. Parmi les non soumissionnaires, on retrouve entre autres une association patronale, des fournisseurs de produits de béton et une entreprise n'ayant pas l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Il y a un écart de 25 % favorable à la Ville entre le prix de la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'externe.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils ont, entre autres, demandé s'il était possible de calculer le coût des travaux sur la base d'un coût unitaire, comme le coût par tronçon.

Une telle approche pourrait être utile pour l'établissement d'estimations pour des travaux futurs. Pour les membres, il serait pertinent d'établir des coûts au mètre linéaire pour des travaux de même nature en tenant compte des diverses typologies de travaux. La Ville et les diverses unités d'affaires pourraient ainsi constituer une base de données qui pourrait permettre d'avoir une meilleure connaissance des coûts et de leur évolution, de réaliser des estimations de plus grande qualité et de mieux gérer les dépenses contingentes.

Ainsi, les écarts élevés de prix entre les prix soumis par les plus bas soumissionnaires et les estimations pourraient être beaucoup moins importants.

Les membres ont enfin convenu de constater la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE156446001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation visant l'amélioration des processus

Considérant l'importance pour la Ville de Montréal d'avoir accès à une information précise sur la réalité des coûts de ses travaux d'infrastructure;

Considérant l'utilité d'un tel outil dans la préparation des estimations des coûts des travaux;

Que la Ville de Montréal et ses unités d'affaires se dotent d'une base de données permettant de connaître la mesure des coûts des travaux d'infrastructure au mètre linéaire en tenant compte des diverses typologies de travaux possibles.